

COMPTE RENDU REUNION N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 10 JUILLET 2020 A 18H30

L'An Deux Mil Vingt, Le 10 Juillet à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERCILLAC,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à La Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPONT Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Juillet 2020.

PRESENTS : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, Mme DELHOUMEAU, Mr JUNG, Mmes DARMAILLAC, DELMON, MANGEARD, NEOLIER, RANSON, Mrs FUSEAU, LA SOUDIER PONTCHARRAUD.

Excusés : Mr LESPINARD, a donné pouvoir à Mr DUPONT, Mr PAILLAT, a donné pouvoir à Mr GALLARD.

Mme DARMAILLAC Emilie, a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 Juin 2020.

. COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Proposition de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants à la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP). Le Maire est président de droit.

Candidats titulaires :

Brigitte GORGAS, Michel GALLARD, Monique DELHOUMEAU, Joël JUNG, Martine NEOLIER, Alain LA SOUDIERE.

Candidats suppléants :

Ludovic PONTCHARRAUD, Martine TROCHUT, Henri GILLOIS, Annick DUBOIS, Francis DELMON, Elodie RANSON.

La liste des commissaires titulaires et suppléants proposée, est élue à l'unanimité.

. LICENCE 4, DEBIT DE BOISSONS :

La mairie a acheté la licence à Madame Josiane FLORENT en novembre 2013, pour la conserver sur la commune.

La nouvelle pizzeria rue de Cognac est titulaire d'une licence restaurant pour son activité. Elle souhaite utiliser la licence 4 de la commune pour créer une activité bar, l'après-midi, du 15 juillet au 30 novembre 2020. Après recherches, la location sera de 50 € par mois.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de louer la licence selon les conditions ci-dessus.

. COMITE NATIONAL ACTIONS SOCIALES CNAS :

Organisme de prestations en faveur des agents, 1 délégué titulaire élu et 1 délégué titulaire agent.

Candidate élue : Monique DELHOUMEAU,

Pour information Déléguée des Agents : Mme BOUILLON Marina.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET :

Peintures-carrelage à la buvette foot, prévu 1 830 €, commandé 2 075 € (DM 1+ 245 €)

Achat de boites et couvercle (Covid-19), non prévu, commandé 1 014 € (DM 2 + 1 014 €)

Tables et meubles cantine et école (Covid-19), prévu 200 €, commandé 1 544 € (DM 3 + 1 344 €).

COMMISSION APPELS D'OFFRES (CAO) :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il faut désigner les membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO), qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics pour choisir les titulaires.

De manière facultative, elle peut être sollicitée pour donner son avis dans les procédures adaptées. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée du Maire, membre de plein droit et Président et 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Candidats titulaires : Brigitte GORGAS, Michel GALLARD, Joël JUNG.

Candidats suppléants : Alexandre FUSEAU, Alain LA SOUDIERE, Franck PAILLAT (membres commission finances)

Les candidats sont élus à l'unanimité.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Elle est composée : 1 délégué titulaire élu et 1 délégué suppléant élu du conseil, + 1 délégué titulaire et un délégué suppléant hors conseil pour la Préfecture, + 1 délégué titulaire et un délégué suppléant hors conseil pour le Tribunal.

Candidats conseil : Titulaire : Alain LA SOUDIERE, Suppléante : Martine NEOLIER.

Délégués Administration Préfecture : Titulaire : Martine TROCHUT, suppléant Francis DELMON.

Délégués du Tribunal : Titulaire Henri GILLOIS, Suppléante : Annick DUBOIS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer ces délégués auprès des Administrations.

FOURRIERE DEPARTEMENTALE : Compétence Agglo de Grand Cognac, 1 délégué communal.

Candidat élu : Joël JUNG.

INDEMNITES DU TRESORIER :

L'indemnité de conseil aux Trésoriers est supprimée à partir de l'année 2020.

Seule l'indemnité allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires, dont le montant est fixé par rapport à l'emploi à temps plein de la secrétaire de mairie, soit 45.73 € est maintenue.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer au Trésorier de Jarnac l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € par an.

ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 :

Election de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Scrutin de liste sans rature et sans ajout, avec parité et à bulletin secret.

Présentation de la liste : NERCILLAC UNI POUR L'AVENIR :

Titulaires : Bernard DUPONT, Brigitte GORGAS, Michel GALLARD.

Suppléants : Monique DELHOUMEAU, Joël JUNG, Martine NEOLIER.

Appel nominal des membres du conseil, 13 conseillers présents et 2 pouvoirs.

Mise en place du bureau électoral : Le Maire préside le bureau de vote, les 2 conseillers les plus âgées Mrs GALLARD, JUNG et les 2 conseillers les plus jeunes Mmes MANGEARD et RANSON.

Mme DARMAILLAC a été désignée en qualité de secrétaire.

Résultats : Nombre de suffrages obtenus : 15 – nombre de délégués 3 – nombre de suppléants 3

Sont élus : Liste NERCILLAC UNI POUR L'AVENIR

Titulaires : Bernard DUPONT, Brigitte GORGAS, Michel GALLARD

Suppléants : Monique DELHOUMEAU, Joël JUNG, Martine NEOLIER

La séance est levée à 19h45

Le 21 Juillet 2020
La Secrétaire
Emilie DARMAILLAC

